

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 12 novembre 2015, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire suppléant : Monsieur Yannick Perron

Les conseillers (ère) Monsieur Charles Gagnon
 Monsieur Jean-Paul Giroux
 Madame Julie Brisson
 Monsieur Réal Émond

Absents: Monsieur Donald Perron
 Monsieur Maurice Girard

Assiste également à cette séance :
 Mme Hélène Boulianne Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Yannick Perron, maire suppléant. Il souhaite la bienvenue à tous les citoyens, récite la prière et constate que le quorum est respecté.

Ordre du jour :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2015.
- 4.0 Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2015.
- 5.0 Gestion financière et administrative
 - 5.1 Acceptation des comptes à payer.
 - 5.2 Les Loisirs St-Paul-du-Nord inc. / Aide financière .
 - 5.3 Chevaliers de Colomb et Loisirs St-Paul-du-Nord Inc. / Aide financière pour Fête de Noël.
- 6.0 Projet d'assainissement des eaux, voirie et aqueduc
 - 6.1 Pro Faune / Offre de services / Projet de caractérisation complémentaire de l'habitat du poisson.
 - 6.2 Automation Damours inc./ Offre de service –Analyses des signaux de télécommunication.
 - 6.3 BPR Groupe-conseil / Autorisation demande au MDDELCC et au MFFP.
 - 6.4 Demande de soumission fourniture de services en architecture / Acceptation offre de services.
- 7.0 Affaires nouvelles.
- 8.0 Période de questions pour les contribuables.
- 9.0 Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2749
“Lecture et adoption de l’ordre du jour ”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que l’ordre du jour soit accepté et que le point “Affaires nouvelles” reste ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2750
“Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2015”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller M. Jean-Paul Giroux
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2015 soit accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2751
“Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2015”

Il est proposé par : Madame Julie Brisson
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2015 soit accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2752
“Présentation et acceptation des comptes à payer et des dépenses incompressibles”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que les comptes à payer et des dépenses incompressibles tel que décrits sur la liste soient acceptés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2753
“Les Loisirs St-Paul-du-Nord inc. / Aide financière”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chèque au montant de 2 500 \$ soit émis au nom des Loisirs St-Paul-du-Nord inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2754

“Chevaliers de Colomb et Loisirs St-Paul-du-Nord inc. / Fête de Noël”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chèque au montant de 150 \$ soit émis au nom des Chevaliers de Colomb comme participation financière de la municipalité pour l’achat de cadeaux pour les enfants à l’occasion de la Fête de Noël organisée par les Chevaliers de Colomb, Les Loisirs St-Paul-du-Nord et le comité de parents de l’école Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2755

“Pro Faune / Offre de services – Projet de caractérisation complémentaire de l’habitat du poisson”

Considérant que dans le cadre du projet de travaux d’aqueduc, d’égouts, de voirie et d’assainissement des eaux usées qu’une étude de caractérisation complémentaire de l’habitat du poisson de différents cours d’eau traversant ou longeant la route principale dans notre municipalité est requise par le MDDELCC pour l’obtention du certificat d’autorisation.

Considérant que Pro Faune, coop. de travailleurs a déposé une proposition budgétaire au montant de 3 636 \$ plus taxes pour fournir une description des habitats sous forme de rapport afin de déterminer l’absence ou la présence de poissons et les espèces rencontrées le cas échéant dans les cours d’eau qui seront identifiés par BPR Groupe-conseil.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’accepter l’offre de services de Pro Faune, coop. de travailleurs tel que recommandé par BPR Groupe-Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2756

“Automation Damours inc. / Offre de services – Analyses des signaux de télécommunication”

Considérant que les résultats d’essais terrain sont nécessaires pour débiter les plans et devis du système de télémétrie pour les divers postes de pompes qui seront à installer lors du projet de la route Principale dans le cadre du projet de travaux d’aqueduc, d’égouts, de voirie et d’assainissement des eaux usées.

Considérant l’offre de services d’Automation Damours inc. pour l’analyse des signaux de télécommunication entre les différents sites relatifs aux futures stations de pompage d’eau usées.

Considérant que l’offre de services comprend :

- Résultats de la simulation avec logiciel
- Étude sur le terrain
- Rapport de l’étude
- Matériel et main-d’œuvre
- Frais de transport et d’hébergement
- Un employé municipal mis à la disposition d’Automation Damours lors des essais.

Prix : 5 390,00 \$ + taxes

Si un camion nacelle est nécessaire les frais de location de ce dernier ne sont pas inclus dans l’offre de services et devra être payés par la municipalité.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de services de Automation Damours inc. tel que recommandé par BPR Groupe-Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2757

DEMANDES D'AUTORISATION AU MDDELCC ET AU MFFP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive doit réaliser des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la municipalité de Longue-Rive doit demander une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la municipalité de Longue-Rive doit demander un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation de certains travaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 128.7 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF), la municipalité de Longue-Rive doit demander une autorisation auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la réalisation de certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par BPR Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation doit être préparée et signée par un ingénieur ou par le requérant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Longue-Rive mandate BPR Groupe-conseil à présenter les plans et devis du projet d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dans le but d'obtenir l'autorisation requise en vertu de l'article 32 pour effectuer ces travaux;

QUE la Municipalité de Longue-Rive accepte les plans et devis préparés par BPR Groupe-conseil et autorise ce dernier à préparer et transmettre la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec la demande d'autorisation;

QUE la Municipalité de Longue-Rive autorise BPR Groupe-conseil à préparer et transmettre la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE la Municipalité de Longue-Rive autorise BPR Groupe-conseil à préparer et transmettre la demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à respecter les exigences de rejet et de débordement fixées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à mettre en œuvre le programme de suivi de son système de traitement des eaux usées, à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE (Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux) et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à mandater un ingénieur pour la préparation du Chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration et à transmettre le document au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à effectuer l'étalonnage des postes de pompage après la mise en service et à transmettre les fiches révisées au MDDELCC via la version finale du Chapitre 2 du cahier des exigences.

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à former ou à embaucher un opérateur qualifié, et/ou à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière;

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), au plus tard 60 jours après leur mise en service;

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à mandater un ingénieur pour la préparation du programme d'entretien préventif ainsi que du journal d'exploitation et à en fournir un exemplaire au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

QUE la Municipalité de Longue-Rive atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE Mme Hélène Boulianne, directrice générale, soit autorisée à signer toute correspondance relative à ces demandes d'autorisation au nom de la municipalité de Longue-Rive.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2758

“Demande de soumissions fourniture de services en architecture / Acception offre de services”

Considérant que dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture en architecture en lien avec la construction d'un nouveau bâtiment de services d'eaux usées à la station d'épuration ont été envoyées par courriel auprès de trois firmes d'architectes qui sont :

Éric Lirette, architecte inc.
Diane Gervais, architecte
Éric Painchaud, architecte, et associés inc.

Considérant que les soumissions suivantes ont été déposées par emails avant 11 heures, mercredi le 11 novembre dernier.

Nom	Montant
Éric Lirette, architecte inc.	14 946,75 \$ taxes incluses
Diane Gervais, architecte	15 477,50 \$ taxes incluses
Éric Painchaud, architecte, et associés inc.	11 554,99 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter Éric Pinchaud, architecte au montant de 11 554,99 \$ incluant les taxes tel que recommandé par BPR Groupe-Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2759
‘Levée de l’assemblée’

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que l’assemblée soit levée et est levée à 19 heures 40.

Yannick Perron
Maire suppléantaire

Hélène Boulianne
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière